

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT 2020-03-171 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H-5050**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 7 mai 2020. Cette consultation écrite portera sur le projet de règlement 2020-03-171, adopté le 2 mars 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier les usages autorisés dans la zone H-5050.

Dans la zone H-5050, le projet de règlement vise à :

- retirer les habitations unifamiliales (H1) des usages autorisés et modifier la dominance habitation de la zone H-5050 pour la dominance commerce C-5050;
- retirer l'usage spécifiquement autorisé actuel : « Industries de semi-remorques et de remorques d'usage commercial strictement autorisé sur le lot 3 339 859 »;
- autoriser les usages spécifiquement autorisés : « Entreprise de transport et de camionnage », « Entrepreneur général et spécialisé », « Atelier de fabrication et assemblage » et « Entrepôt et minientrepôt ».
- ajouter des normes minimales de lotissement de terrain d'une largeur de 100 mètres, d'une profondeur de 75 mètres et d'une superficie de 20 000 mètres carrés.

Le projet de règlement vise également à autoriser, à titre d'usage complémentaire, les ateliers de réparation et d'entretien des véhicules et de la machinerie utilisés pour l'exercice des usages principaux suivants : centre de distribution, entrepôt et minientrepôt, entreprise de transport et de camionnage, entreprise de manutention et de transport de marchandises et entrepreneur spécialisé en déneigement, et ce, dans toutes les zones de la ville où sont autorisés lesdits usages principaux.

Le projet de règlement 2020-03-171 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone concernée H-5050 est située sur la route des Pionniers (route 132) dans le secteur de Mont-Label.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations).

Le projet de règlement 2020-03-171 faisant l'objet du présent avis et le croquis illustrant la zone concernée peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2020-03-171 peuvent être adressés à la Ville, **du 18 juin au 2 juillet 2020**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

monique.senechal@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postale 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal